

## CODE DE CONDUITE



Au Centre Jules-Léger, l'École d'application et l'École provinciale sont des écoles de langue française et langue des signes québécoise (LSQ) offrant à leurs élèves un milieu de vie scolaire et résidentielle. Le code de conduite permet à chaque élève inscrit au CJL de vivre dans une ambiance positive et sécuritaire favorisant sa croissance dans toutes ses dimensions (affective, intellectuelle, morale, physique et sociale). Ce code vise également à assurer la justice et l'équité dans le milieu. Bien que ce code de conduite soit élaboré pour les élèves, le personnel reste toujours un modèle et, par conséquent, doit s'y conformer. Le code de conduite ne sera efficace que s'il existe une collaboration étroite entre les élèves, les parents, le personnel résidentiel et le personnel scolaire.

### **LES RÈGLEMENTS**

#### **Respect de soi**

- \* Je porte des vêtements propres, convenables recouvrant les épaules et le ventre au complet et qui n'affichent pas de messages violents, sexistes, racistes, vulgaires ou annonçant l'alcool ou la drogue. Les robes, les jupes et les pantalons courts doivent atteindre la mi-cuisse et sont portés à la taille ou sur les hanches de façon à ne pas voir les sous-vêtements.
- \* Les décolletés, t-shirts (*muscles*), vêtements déchirés ou troués et les shorts avec franges ne sont pas tolérés.
- \* Les anneaux ou les bijoux qui percent une partie du corps, sauf les oreilles et le nez, doivent être enlevés
- \* Ma coiffure doit être de couleur convenable et de coupe simple.
- \* Les tatouages permanents ne doivent pas être visibles.
- \* J'enlève mon couvre-chef et mes lunettes de soleil en entrant au CJL. Les bottes, les manteaux, les costumes d'éducation physique demeurent dans les casiers aussi bien à l'école qu'à la résidence.
- \* Je m'abstiens de fumer soit à l'intérieur ou sur la propriété extérieure du CJL.
- \* La possession, la consommation, la distribution et la vente d'alcool ou de drogues sont strictement interdites sur la propriété du CJL.
- \* Je fais preuve d'assiduité et de ponctualité en respectant les heures indiquées à mon horaire.
- \* J'ai tout le matériel scolaire requis pour travailler.
- \* Je fais mes devoirs et mes leçons en respectant les directives et les échéanciers.

#### **Respect de l'autorité**

- \* Par mes mots, mes gestes et mes attitudes, je respecte les attentes, les directives, les règlements ainsi que les membres du personnel du CJL qui les appliquent.
- \* Je respecte également les personnes qui sont responsables de mon transport (taxi, avion, autobus ou train).
- \* Je remets à mes parents, tuteurs, tutrices, tout courrier scolaire.

#### **Respect des autres**

- \* Je m'exprime avec courtoisie et avec un ton approprié : les paroles obscènes ou blasphèmes ne sont pas tolérés.
- \* Je communique en tout temps dans la ou les langues d'enseignement.
- \* Je respecte les autres dans leurs différences.
- \* Je m'implique dans mes apprentissages et je permets aux autres élèves d'étudier et d'apprendre sans les déranger.
- \* J'agis de façon respectueuse et responsable (gestes et comportements).
- \* Je règle mes conflits par la discussion et l'action positive.
- \* Je m'abstiens de toutes formes de violence verbale ou écrite : harcèlement, intimidation, menace, taxage et voies de faits ne sont pas tolérés.
- \* Je refuse de subir toute forme de violence. Si j'en suis victime ou témoin, j'en parle à un adulte.
- \* Le port de toute arme ou imitation d'arme est défendu ainsi que le pointeur au laser, les armes blanches, les grosses chaînes.
- \* Puisque je me retrouve dans un milieu public ou plusieurs élèves d'âges différents y vivent, les manifestations affectueuses doivent demeurer acceptables autant à l'école qu'à la résidence.

#### **Respect du milieu**

- \* Je respecte les lieux physiques de l'école et de la résidence ainsi que le matériel qui m'est prêté.
- \* Je suis les règlements dans la cour, les couloirs ainsi que dans tous les locaux.
- \* Je respecte la propriété d'autrui et j'évite le gaspillage.
- \* Je ne mâche pas de gomme et je ne crache pas.
- \* Je n'apporte pas d'objets électroniques ou de valeur à l'école, sauf si j'ai reçu l'autorisation de la direction.

## CONSÉQUENCES - RÉOLUTIONS - SOLUTIONS

L'élève qui ne respecte pas le code de conduite s'expose à des conséquences, résolutions ou solutions. Celles-ci varient selon la nature, la gravité et la fréquence de l'action. Le CJL fera appel, avec l'appui des parents, au principe de la conséquence logique afin de développer le sens de responsabilité chez l'élève.

Voici quelques conséquences possibles :

- \* médiation entre les pairs
- \* intervention d'une personne en autorité
- \* rencontre élève, personnel enseignant, parent ou direction
- \* réflexion écrite ou travail de recherche
- \* note dans l'agenda ou appel à la maison
- \* mise en place d'un contrat de bonne conduite
- \* retrait de privilèges
- \* réparation d'un tort fait à la propriété : nettoyage, remplacement ou remboursement selon la situation
- \* réparation d'un tort fait à la personne : présenter des excuses verbales ou écrites, poser un geste réparateur
- \* retenue
- \* retrait temporaire de la salle de classe
- \* intervention de services spécialisés (travailleur social, psychologue, agent de police,...)
- \* suspension selon la *Loi sur l'éducation*

Le code de conduite est en vigueur...

- \* à l'école
- \* à la résidence
- \* à la cafétéria
- \* lors des activités scolaires et parascolaires à l'intérieur ou à l'extérieur du CJL
- \* dans tous les moyens de transport : taxi, avion, autobus, fourgonnette...



Une copie plus élaborée du code est disponible sur le site web du Centre Jules-Léger.